



GROUPEMENT FRANÇAIS DES PERSONNES HANDICAPÉES

PROMOUVOIR LE PARTAGE D'EXPÉRIENCES POSITIVES ET LA PARTICIPATION
CITOYENNE

Rapport Moral et Rapport d'Activité 2004

Membres			
ADEP Association d'Entraide des Polios et Handicapés	AGEMO Association Gérontologique en Milieu Ouvert	ATHAREP Association Travail et Handicap dans la Recherche Publique	GIHP Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques
ANPIHM Association Nationale Pour l'Intégration des personnes Handicapées Moteurs	AMI Association des Malades, Invalides et Handicapés	NAFSEP Nouvelle Association Française des Sclérosés en Plaques	ADVOCACY France Association d'usagers en santé mentale médico-sociale et sociale
ANPEA Association Nationale Des Parents d'Enfants Aveugles.	FNSF Fédération Nationale des Sourds de France	Voir Ensemble Promotion et bien-être des personnes aveugles et mal-voyantes	FDFA Femmes pour le Dire Femmes pour Agir
Collectif des Associations locales Membres du GFPH		Collectif des Membres Individuels Membres du GFPH	



Membre de
l'Organisation
Mondiale des Personnes
Handicapées

45 rue Riquet - appt. 664 - 75019
Paris
Tel : +33 (0)1 40 375 700
<http://gfph.dpi-europe.org/>
secretariat.gfph@dpi-europe.org

SOMMAIRE

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ.....	2
• EN FRANCE.....	2
• EN EUROPE ET DANS LE MONDE.....	3
2. DÉBAT D'ORIENTATION.....	3
ANNEXES.....	5
NOTE FINALE AEPH 2003 DU 07 JUILLET 2004.....	6
• ACTION MENÉE :.....	6
• RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRE ET DE LA PROCÉDURE DE LABELLISATION :.....	6
• ASPECTS FINANCIERS.....	6
• ATTEINTE DES OBJECTIFS!.....	7
• SUIVI DE L'ACTION :.....	7
• NOTES D'INTERVENTION À LA CLÔTURE DE LA PARTICIPATION FRANÇAISE À L'AEPH.....	8
Communiqué de presse du 12 janvier 2005.....	10

1. Rapport d'activité

- **En France**

Après avoir assuré jusqu'au bout son soutien à la présidence et à l'animation de la participation française à l'Année Européenne 2003, c'est le 31 mars 2004, date officielle de la fin de l'AEPH, que le GFPH arrête son action et en tire le bref compte rendu qui fut transmis le 8 juillet à Madame Montchamps, Secrétaire d'Etat (Voir Annexes).

Dans le même temps, Laurence Godefroy quittait ses fonctions de coordinatrice nationale du GFPH au terme d'un contrat emploi jeune débuté 5 ans plus tôt. Elle assure aujourd'hui la direction du GIHP National, appréciant régulièrement dans ses nouvelles fonctions la pertinence des compétences acquises avec le GFPH.

Avec le déménagement de son secrétariat et l'élection d'un nouveau Président par l'Assemblée Générale du 30 septembre 2004, cette année de changements s'est tristement conclue par le décès d'Henry Cassirer, Président d'Honneur et Fondateur du GFPH, le 29 décembre, dans sa quarante-troisième année.

Ressentant de plein fouet les conséquences de l'investissement fort des associations françaises dans les débats et travaux du « *Projet de Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* », l'activité du GFPH a enfin souffert d'une faible disponibilité de ses membres, et c'est donc tout une dynamique inter associative qu'il s'agit aujourd'hui de faire renaître sur les bases qui sont les nôtres.

L'objectif du GFPH qui vise à « *favoriser et concrétiser l'échange d'informations, d'expériences et de pratiques efficaces dans les domaines de la vie autonome, de la réadaptation, de l'insertion, de l'accessibilité de l'environnement physique et social, de la défense des Droits et du libre choix du mode de vie* »⁽¹⁾ **reste plus que jamais d'actualité.**

Ces échanges sont des moteurs efficaces de l'autonomie, **et c'est par la formation et la pairémulation que le GFPH en favorise la concrétisation.** Dans ces deux activités, l'année 2004 a été marquée par l'ouverture à des publics nouveaux. En Basse Normandie, la plus avancée des équipes de pairémulation démultiplie autant ses intervenants que ses interventions, et en Ile de France, après s'être enrichie de l'expérience des personnes aveugles en 2003, c'est à des jeunes et à des adultes qui vivent et/ou travaillent dans un centre médicosocial que la pairémulation ouvre de nouvelles perspectives.

Des procédures établies pour la création d'équipes régionales de soutien par les pairs (3 réunions préparatoires et une formation de 3 jours pour une équipe d'environ 15 pairémulateurs) ont été mises en oeuvre à Caen et à Paris. Une **évaluation de ces procédures** devrait maintenant être opérée afin de prendre en compte les expériences acquises à Caen et Paris.

L'action pairémulation qui prend part au travail entrepris avec le Centre la Gabrielle dans le cadre du programme européen EQUAL, est principalement consacrée à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et à la recherche de référentiels compétences et formation du pairémulateur.

¹ Protocole d'accord du GFPH, page 2

En complément de ces partages de compétences avec leurs pairs, les acteurs du GFPH ont dispensé environ 87 heures de formation durant 28 interventions auprès d'environ 1000 professionnels et 200 bénévoles. Cette activité offre une source d'autofinancement appréciable.

- ***En Europe et dans le monde***

Jean-Luc Simon a représenté la région Europe de l'OMPH à l'**Assemblée Générale du Forum Européen** des Personnes Handicapées, les **15 et 16 mai 2004 à Varsovie en Pologne**. Ce fut l'occasion pour les membres du Bureau de la Région Europe de tenir une rencontre de coordination.

Avec l'OMPH, le GFPH a animé du **11 au 13 juin à Budapest en Hongrie**, un **séminaire de formation de dirigeants associatifs** des pays d'Europe Centrale et des Balkans avec des représentants des Nations Unies, afin de présenter les enjeux et l'état des travaux du projet de Convention des Nations Unies pour les personnes handicapées.

Une rencontre de la Région Europe de l'OMPH s'est tenue à cette occasion en compagnie de l'équipe du siège mondial.

Du **4 au 10 septembre**, c'est au **Conseil Mondial de l'OMPH à Winnipeg au Canada**, que participa Jean-Luc Simon, avant qu'il ne représente le GFPH au Congrès Mondial où il animait un atelier sur l'accessibilité.

De l'Ouest à l'Est, c'est ensuite les **16 et 17 septembre à Chisinau en Moldavie**, que Jean-Luc Simon anima un **atelier de formation** auprès de 30 fonctionnaires du Gouvernement Moldave avec l'Agence pour l'Europe de l'Est du Bureau International du Travail

Le **2 décembre** enfin, c'est à **Albacete en Espagne** que Maudy Piot, Présidente de l'Association Femmes pour le Dire Femmes pour Agir, représentait les femmes françaises à un **colloque des femmes handicapées** organisé par la COCEMFE.

2. Débat d'orientation

En France, l'année 2004 marquera sans aucun doute l'histoire des personnes dites « handicapées » et celle de leurs associations. En janvier 2004, c'est la première version du « *projet de Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* » qui a été rendu public, renvoyant dans le même temps la consultation élargie et la participation des citoyens à des débats ultérieurs.

Signe clair, c'est l'organisme créé par la Loi qu'il s'agit de réformer, le CNCPH, qui est choisi pour représenter les citoyens qu'il s'agit de mieux soutenir. On ne peut dès lors plus parler de réforme, mais tout au plus d'aménagement, voire dans le meilleur des cas d'amélioration, tant que les modes de représentations des citoyens concernés sur lesquels il s'agit de s'appuyer n'ont pas été interrogés.

La définition du handicap introduite par le projet de Loi se démarquant enfin radicalement des principes adoptés par les Nations Unies et l'Europe, c'est dans la plus grande discrétion française que l'Année Européenne 2003 s'est ensuite officiellement clôturée le 31 mars 2004.

Le premier faux pas fut sans aucun doute de ne pas poser la question de la représentation des personnes dites « handicapées » dans le cadre de cette réforme, de ne pas avoir corrigé les travers introduits par la Loi précédente avant de s'y engager. En n'instituant aucun financement de la vie associative tout en confiant aux associations la gestion des services et des modes d'accueils spécialisés qu'elle venait de créer, **la Loi de 75 a installé une situation très dommageable à la représentation des citoyens limités dans leur autonomie**. Ces derniers se sont ainsi vus majoritairement représentés par des associations qui répondent à leurs besoins, les plus gestionnaires donc, sans réel contre pouvoir et sans représentation indépendante des personnes face aux structures.

La Loi de 1975 a induit la création de nombreux services nécessaires, c'est un gage, mais à aussi conduit à la création de non moins nombreuses associations tout à la fois prestataires et représentantes, favorisant une cacophonie préjudiciable à la construction d'objectifs communs et à une représentation concertée des usagers.

La question de **la représentation des usagers est d'actualité**. Certaines « grandes » associations ont commencé à réformer leur fonctionnement pour mieux y répondre en créant des représentations territoriales de militants élus, d'autres ont stimulé la création d'associations d'usagers « partenaires » privilégiés.

Un article du projet de Loi a proposé une avancée minimale sur cette question en demandant le respect d'une parité des associations gestionnaires et des associations non gestionnaires dans les Conseil départementaux ... mais cet article pourtant essentiel a été repoussé ... notamment par de « grandes » associations gestionnaires d'établissements et/ou de services.

Avec ou sans le législateur, une représentation vivante des usagers reste à construire en France.

Quel peut être le rôle du GFPH dans cet objectif ? Sur la base de son expérience d'organisation démocratique inter handicap, inter associative et internationale,

comment le GFPH peut-il contribuer à l'organisation d'une représentation forte et démocratique des citoyens autrement capables ?

ANNEXES

Note finale du 07 juillet 2004

2003 : Année Européenne des Personnes Handicapées Action du Comité Français de Coordination Note finale du 07 juillet 2004

- **Action menée :**
 - • 8 Rencontres du Comité Français de coordination (30 membres)
 - • 700 Courriers postaux reçus
 - • 250 Kits de communication envoyés
 - • 600 Questionnaires envoyés et 117 réponses dépouillées
 - • 7 000 Appels téléphoniques reçus
 - • 6 500 Courriers électroniques reçus
 - • 4 000 Courriers électroniques envoyés
 - • 98 Messages d'informations événementielles reçus de janvier à juin 2004
 - • 150 Déplacements du Président du Comité en France
 - • 15 Déplacements du Président du Comité en Europe
 - • 100 Interventions des Membres du Comité sur les événements de l'année
 - • 65 Communications écrites (Articles, éditos et supports d'interventions orales)
- **Résultat de l'appel d'offre et de la procédure de labellisation :**
 - • 690 projets ont été étudiés par le Comité.
 - • 111 ont été recommandés pour être financés.
 - • 504 ont reçu un Label «!Acteur de l'AEPH!».
 - • 151 projets ont été soumis après la clôture de l'appel d'offre.
 - • 112 ont reçus le Label «!Acteur d l'AEPH!»

Au-delà des 841 projets soumis au comité, c'est plusieurs milliers de projets qui auront marqué l'Année 2003. Selon les résultats d'une enquête menée auprès de 136 porteurs de projets (Financés et/ou labellisés) :

- 12 000 000 de citoyens français, dont 1 300 000 personnes handicapées, auraient été directement sensibilisées par un des événements de l'AEPH.
- 120 000 personnes auraient été impliquées dans la préparation des événements 2003.

- **Aspects financiers**

Dotation européenne	800 00 €
Règles européennes de répartition	
○ Financement européen de 50 % des projets au maximum	
○ 50 % pour le financement des projets	400 000 €
○ 40 % pour la communication	320 000 €
○ 10 % pour le fonctionnement du Comité	80 000 €
Fonctionnement du Comité!(Coûts réels)	63 600 €
Financé hors fonds européen pour l'AEPH (DGAS & DGAPB)	
• Rémunération du président (2 trimestres sur 9)	10 600 €
5 310 € X 2 (Coût employeur)	

- Subvention GFPH (Fonctionnement du Comité 2002/03) 53 000 €

- **Atteinte des objectifs!:**

- **Une prise de conscience et une mobilisation des acteurs clefs de la société** (Grandes entreprises, professionnels du bâtiment, de l'éducation, de la santé, de la culture ...) se sont concrétisées en de nombreuses occasions.
- **Le changement de regard et de pratiques** a été stimulé par la réflexion inter handicaps de l'AEPH et par la participation accrue des personnes concernées aux événements qui l'ont animé.
- **L'image que les personnes handicapées portent sur elles-mêmes a été valorisée**, la prise de conscience des discriminations dont elles sont victimes a été accrue et les moyens individuels de lutte pour l'égalité ont été renforcés.
- **L'impact médiatique** de l'AEPH s'est concrétisé par une multiplication des articles à propos des citoyens handicapés, dans la presse régionale et locale de janvier à septembre 2003 et dans la presse nationale d'octobre à décembre, informations associées à une qualité grandissante des communications qui les concernent. Venant valider les choix opérés, ces résultats en termes de communication ont été obtenus par les porteurs de projets et grâce à la multiplication des événements locaux.

Les membres du Comité Français de coordination pour l'AEPH regrettent toutefois les défaillances et les manquements qui ont conduit les Membres du Comité et les acteurs de l'AEPH à février dans des conditions inutilement difficiles⁽²⁾. La compétence et le soutien de la Direction des Personnes Handicapées de la DGAS a heureusement été exemplaire, en particulier pour traitement des 111 dossiers financés dans le cadre d'une procédure habituelle qui s'avère mal adaptée.

Si la dimension européenne a encouragé les porteurs de projets à se mobiliser, celle-ci n'a pas été concrétisée dans suffisamment d'échanges de partages d'expériences.

- **Suivi de l'action :**

Pour les membres du Comité Français de Coordination, l'action interministérielle du Comité en 2002/03 est jugée trop faible, mais le travail mené a proposé un espace d'animation et de travail en commun à la fois original et dynamique.

Ce travail d'animation inter handicaps a été jugé tout à fait complémentaire de l'action des structures en place (CNCPH, CFHE ...), notamment pour stimuler et accompagner les changements socioculturels inhérents à la poursuite des objectifs poursuivis. Les membres du Comité Français de Coordination pour l'AEPH souhaitent la poursuite de leur action en termes d'animation et de communication pour accompagner «*le changement du regard porté sur les personnes handicapées*» amorcé en 2003.

2

- Le remboursement des frais de déplacement des Membres du Comité n'est à ce jour pas encore effectué,
- Le versement tardif des subventions accordées, fin janvier 2004, a mis de nombreux acteurs de l'AEPH en difficulté financière, et en particulier le GFPH qui a assuré la coordination et de l'animation de l'AEPH.
- Le manque de coordination avec le Comité Français pour l'AEPH lors de l'élaboration du projet de Loi a été à l'origine de messages contradictoires, notamment à propos des choix opérés pour la transposition des directives et recommandations européennes.
- Après un démarrage avec les moyens du Cabinet du Ministère Délégué à l'Enfance, à la famille et aux personnes handicapées de janvier à avril 2002, le Comité est resté sans cadrage de mai à septembre 2002, sans moyen de secrétariat de mai 2002 à août 2003 ... et sans bureau à partir du 15 mars 2004.

• *Notes d'intervention à la clôture de la participation française à l'AEPH*
Palais de l'UNESCO, Paris

Remerciement aux acteurs de l'AEPH

- **Aux acteurs français de l'AEPH**, pour leurs initiatives locales et nationales qui ont fait mieux connaître la réalité des personnes handicapées et des parents d'enfants handicapés, et fait reconnaître leurs capacités à vivre selon leurs choix. Merci à tous ceux qui ont ainsi soutenu les objectifs de l'AEPH, les associations, les entreprises et les administrations, avec une reconnaissance particulière pour les personnes qui ont administré les dossiers des porteurs de projets.
- **Aux acteurs européens**, pour la préparation de l'AEPH, le Conseil de l'Europe, la Commission et le Parlement Européens, les Gouvernements Espagnol, Grec, Italien et Français ainsi que les Organisations Non Gouvernementales et en particulier le Forum Européen des Personnes Handicapées.
- **Aux acteurs internationaux**, aux Organisations Internationales de personnes handicapées et aux Institutions Internationales, les Nations Unies et ses agences, qui ont élevé les besoins des personnes handicapées au rang de Droits. Merci à l'UNESCO qui anima dans ce but la première année internationale des personnes handicapées, en 1981, et en particulier à Henry Cassirer, ici présent avec ses 92 ans, qui en fit alors la promotion et qui aujourd'hui a aussi contribué, comme membre du comité d'organisation, au succès de cette Année 2003. Tous ceux-là sont aux origines et à l'initiative des nouvelles approches de l'invalidité qui ont été portées cette année jusqu'aux citoyens français et européens.

Le bilan de l'AEPH

Les réussites : L'impact plus que l'électrochoc.

- Impact sur les médias qui montrent plus, écoutent plus et parlent plus des personnes handicapées et des parents d'enfants handicapés.
- Impact sur les pratiques pour une prise en compte des besoins des personnes handicapées dans l'élaboration et la mise en place des mesures générales. La prise en compte des besoins des personnes handicapées dans tous les secteurs de la vie, entraîne enfin la société française à répondre leurs besoins dans une approche transversale, les considérant d'abord comme des citoyens qui doivent, comme les autres, pouvoir choisir leur vie.
- Prise de conscience et mobilisation d'acteurs clefs de la société (Professionnels du bâtiment, de l'éducation, de la culture et des médias).
- Changement du regard et des pratiques sur la base d'une réflexion inter handicaps
- Valorisation de l'image que les personnes handicapées ont d'elles-mêmes et renforcement de leurs capacités de lutte contre les discriminations dont elles sont victimes.

Les difficultés : Un engagement décennal.

- Si les médias parlent plus des personnes handicapées, ils restent imprégnés par les « vieilles représentations » Ils parlent toujours des « handicapés » sans citer la personne, font la promotion des attitudes charitables, se focalisent sur la déficience et les besoins et oublient encore trop souvent de mettre les capacités en valeur.

- L'État et ses règles de fonctionnement sont souvent dans l'incapacité de soutenir la participation des personnes handicapées.
- La discrimination fondée sur un handicap semble difficile à concrétiser et les volontés exprimées sont encore trop peu suivies d'actes.

Les regrets : Changer les pratiques.

- Qu'aucune mesure concrète et immédiate ne soit venue ponctuer la fin de cette année pour réunir les outils du changement et marquer l'engagement de la société française. Les compétences riches et originales dont sont porteuses les personnes handicapées, et que l'AEPH a contribué à faire reconnaître, n'ont pas été appelées à se mobiliser pour participer à la mise en œuvre des changements à engager, et il faut qu'elles le soient concrètement, notamment en permettant immédiatement aux personnes handicapées de cumuler les revenus de leur travail avec les allocations de compensation.

L'avenir : Les clefs du changement sont dans nos mains.

- Le handicap concerne aujourd'hui un champ de plus en plus large de la société, et les solutions sont maintenant envisagées en termes de Droits de la personne. Les graines sont plantées, mais ce ne sera que lorsque nous, personnes handicapées et parents d'enfants handicapés, pourront associer nos compétences à celles qui sont en œuvre dans la société, que nous aurons, ensemble, les moyens de construire la société inclusive de demain.

Communiqué de presse du 12 janvier 2005

A la veille de l'adoption par l'Assemblée Nationale du « *Projet de Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* », le 18 janvier 2005, le GFPH appelle les Députés à la raison.

Incomplet et parcellaire, **mais aussi et surtout en en décalage, voire en contradiction avec les principes et textes adoptés par la France** en dehors de ses frontières ⁽³⁾, le « *Projet de Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* » **dans son état actuel menace les valeurs de la République** en séparant les citoyens français entre eux, **comme il dénature les accords internationaux** en isolant une partie de la population française du reste de l'Europe et du monde.

Le GFPH, les associations et les citoyens français qu'il regroupe demandent aux Députés :

- **De rejeter ce projet de Loi spécifique qui enferme à nouveau une partie de la population française dans des droits particuliers.**
- **D'adopter un plan de mesures à effet immédiat**, via le dépôt d'une proposition de Loi construite dans l'esprit participatif de la Déclaration de Madrid et conforme aux principes adoptés sur le plan européen et international.

Le GFPH, les associations et les citoyens français qu'il regroupe,

- **lancent un appel à toutes les forces innovantes du pays pour engager les transformations profondes de notre société** afin que chaque citoyen, quel que soit ses capacités, puisse vivre selon ses choix dans une égalité pleine et entière.

Adopté par les Membres du Conseil d'Administration du
GFPH
Paris, le 12 janvier 2005

³ Voir Annexe, « *Politiques en direction des personnes « autrement capables* », les engagements internationaux de la France sur les questions de l'invalidité »